



Ministère de L'ÉCONOMIE

DOSSIER N°1

**PRISE EN COMPTE DES
PROPOSITIONS CITOYENNES :
LE VRAI DÉBAT**

Au cours de cet exercice du contre-pouvoir, nous devons aussi traiter les revendications des Français telles qu'elles sont apparues lors de la grande consultation citoyenne du « Vrai débat » en 2019. Notre ministère est évidemment l'un des plus concernés par les propositions qui en ressortent.

Elles apparaissent ici telles que numérotées dans **la synthèse finale des 59 premières propositions**.

• n° 5 : « **Nationaliser les autoroutes amorties.** »

Notre réponse : La privatisation des autoroutes a consisté en une spoliation du patrimoine national par quelques acteurs privés bien introduits. Les marges ont atteint des montants faramineux et certaines sociétés d'autoroutes ont déjà réglé par leurs dividendes le montant de cette vente. On peut envisager un rachat de ses sociétés d'autoroute à un prix très bas. Comme dans le cas d'Alstom, les conditions précises de leur vente devront être élucidées.

• n° 7 : « **Pénaliser et lutter contre l'évasion et la fraude fiscale.** »

Notre réponse : Les schémas fiscaux des entreprises multinationales devront être approuvés par le fisc français, sinon le chef d'entreprise prendra le risque de voir requalifier son action en fraude et risquera la prison. Les coûts de transfert seront d'ailleurs recalculés pour ne plus permettre l'évasion fiscale (selon le taux moyen de rentabilité de l'entreprise). Nous introduirons l'obligation d'avoir un établissement stable en France pour pouvoir vendre en France, et renégocierons d'autorité tous les accords du fisc français avec les paradis fiscaux. En cas de fraude ou d'évasion fiscale avérée, des peines de prison ferme devront être requises pour les PDG et les directeurs financiers dont les entreprises sont impliquées. Si des cas impliquent des élus, une inéligibilité automatique pourra être prononcée en cas de condamnation ferme.

• n° 8 : « **Supprimer le CICE ou le limiter aux petites entreprises et remboursement des sommes perçues s'il n'y a pas de création d'emplois.** »

Notre réponse : Le CICE a été créé pour pallier la compétitivité insuffisante de l'économie française, éviter la ruine des entreprises et créer des emplois dans un contexte où l'économie est avant tout déprimée par un modèle défaillant (monnaie trop chère, libre échange total et délocalisations, capitalisme financiarisé etc.). On remarquera que la compétitivité de nos entreprises (car il s'agit bien du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises) pourra enfin être rétablie si nous sortons de l'euro, ce qui redonnera par exemple à nos entreprises, immédiatement et avec peu de désavantages, 20% de compétitivité sur les entreprises allemandes.

Supprimé pour être fondu dans des baisses de charges pérennes, le CICE est à l'évidence un échec et un mauvais dispositif puisqu'il a coûté des sommes astronomiques au contribuable pour de très faibles créations d'emploi. Les charges sociales sont toutefois relativement élevées en France mais rappelons qu'elles paient en contrepartie d'un peu plus de quarante années de cotisations sociales les dépenses de santé publique de chacun de sa naissance à sa mort ainsi que vingt années de retraites.

Leur niveau important est logique, hélas, puisqu'elles reposent sur un trop faible nombre de personnes qui travaillent. L'emploi lui-même est déprimé par la baisse continue de la croissance. Depuis bien longtemps, le filet de sécurité de l'État-providence a été étendu pour sauver les grands blessés de notre économie, de plus en plus nombreux, et sauvegarder ainsi la paix sociale.

Dès lors, avec l'adoption d'un modèle économique radicalement différent, c'est la création massive d'emplois qui s'ensuivra qui permettra de faire baisser les charges sociales.

• **n° 11 : « (Re)nationaliser les secteurs de l'énergie (électricité, gaz et eaux) et les services (collecte des déchets). »**

Notre réponse : La privatisation de l'eau, de l'électricité a conduit à des hausses de prix et à une inefficacité galopante. Nous sommes pour le retour des régies municipales de l'eau, la renationalisation d'Engie et la fin du démantèlement d'EDF. Nous y souscrivons totalement, et tout ceci est plus urgent que la collecte des déchets. L'État devra aussi prendre une part minoritaire de Total (15%), qui est une entreprise bien gérée, pour assurer sa transformation en champion des énergies propres (hydrogène, énergies renouvelables, etc.).

• **n° 17 : « Retour de la consigne des bouteilles en verre, emballages recyclables ou biodégradables, suppression de la vaisselle et des conditionnements alimentaires en plastique et interdire le suremballage. »**

Notre réponse : Nous en débattons avec nos collègues de la Résilience. Les réponses adoptées devront permettre un recyclage maximal.

• **n° 19 : « Baisser la TVA sur les produits de première nécessité »**

Notre réponse : Il est effectivement envisageable de proposer une TVA réduite sur les produits de première nécessité. Le risque est cependant que le gain ne dure qu'un temps, puisque les producteurs et surtout les distributeurs ramèneront rapidement les prix à leur niveau antérieur. À ce sujet, nous recommanderons, entre autres, un double affichage du prix de vente et du prix d'achat des fruits et légumes frais dans les supermarchés et les petits commerces.

• **n° 20 : « Sortir du libre-échange mondial en revenant aux circuits courts et aux solutions locales. »**

Notre réponse : Nous ferons bien évidemment nôtres la mesure de bon sens de promotion des circuits courts et des solutions locales dans les domaines agricoles et industriels, et des préconisations allant dans cette direction seront faites.

Le libre-échange total, la mondialisation sauvage d'un côté et le protectionnisme total, c'est-à-dire l'autarcie, de l'autre, sont deux extrêmes dans lesquels nous devons cependant nous prémunir de tomber. Nous ne souhaitons pas interdire les échanges mais les réguler à un niveau raisonnable compatible avec l'emploi, la santé de nos entreprises et le respect de l'environnement.

Un protectionnisme par des normes techniques utiles (la durée de vie minimale de certains produits par exemple) permet de contourner les accords de libre-échange. Leur renégociation est nécessaire mais prendra forcément un peu de temps. Le retour à un protectionnisme raisonné permettra de relocaliser les emplois et favorisera la prospérité.

La première mesure à prendre, comme dans presque tous les pays du monde, sera de réserver enfin certains marchés publics français aux entreprises françaises sauf dans le cas où les prix proposés sont beaucoup trop élevés.

L'utilisation de l'impôt des français doit en effet créer prioritairement des emplois en France plutôt qu'ailleurs. En utilisant le Plan, la commande publique et la créativité des entrepreneurs français, ainsi qu'un protectionnisme raisonné, la France doit reconstruire des capacités de production dans tous les secteurs en commençant par les secteurs stratégiques, les secteurs à haute valeur ajoutée, avec des emplois bien payés mais sans négliger les autres.

• n° 25 : « Revoir l'ensemble des niches fiscales. »

Notre réponse : Il est effectivement nécessaire d'effectuer le travail de recensement et d'évaluation des différentes niches fiscales (représentant environ 100 milliards d'euros par an à elle toutes) pour simplifier la fiscalité française en s'allégeant d'une certaine partie que nous évaluons entre 25 et 40%, donc entre 25 et 40 milliards. Nous devons néanmoins conserver les dispositifs dont la valeur incitative apporte un bien supérieur à l'économie.

• n° 30 : « Mettre fin au démantèlement des relais locaux des services publics et des services de santé de proximité. »

Notre contribution à ce stade : Cette exigence est plus que légitime. Le tissu local des services publics français n'a fait que se réduire au gré de longues années d'austérité contrainte. Des situations humaines parfois dramatiques en résultent pour un gain économique souvent dérisoire. Les contributeurs qui ont placé cette revendication parmi les premières ont constaté comme tout le monde que les impôts ne cessaient d'augmenter tandis que les prestations disparaissaient les unes après les autres.

• n° 37 : « Taxer les transactions en bourse proportionnellement au temps d'investissement. »

Notre réponse : La taxe sur les plus-values est déjà dégressive, sur une période de plusieurs dizaines d'années. La question posée ici est évidemment relative au très court terme, à la journée, à la minute, à la seconde et même souvent moins. C'est une question légitime que nous prenons d'ailleurs en compte dans l'élaboration de la « micro-cotisation » qui prévoit de taxer aussi ce que les traders appellent l'intraday, et qui inclut toutes les transactions courtes purement spéculatives qui n'ont pas pour objectif de posséder réellement l'actif.

• n° 43 : « Nationalisation des mutuelles et assurances pour une gestion publique. »

Notre réponse : Malgré le respect que nous portons aux contributeurs et aux participants du « Vrai débat », nous jugeons cette mesure trop chère, même périlleuse, voire inutile. Les mutuelles et assurances devront toutefois cesser d'étendre leur emprise sur tout ce qui relève de la Sécurité sociale (santé, chômage, retraite), et l'extension du périmètre de la Sécu reste le seul moyen d'assurer une gestion publique de ces domaines, comme Christophe Prudhomme le propose d'ailleurs depuis le ministère de la Santé du Gouv. Certaines mutuelles gèrent aujourd'hui leur activité comme des entreprises privées. Les principes de gestion en faveur du bien commun des mutuelles devront être revus et strictement appliqués.

• n° 54 : « Taxer les entreprises qui fabriquent avec l'obsolescence programmée. »

Notre réponse : Une taxe de plus qui risque de se retrouver dans les prix. Nous pensons qu'il est préférable d'obliger les distributeurs de certains produits chers ou lourds (électroménager, automobile, informatique ou téléphonie mobile) à afficher la durée de vie à côté du prix en magasin et sur Internet. Cette durée sera évaluée par Norme Française après de multiples tests. Pour certains produits comme les pompes à chaleur subventionnés par la puissance publique, la garantie de ces produits devra être étendue à un niveau raisonnable pour bénéficier des subventions. Nous commencerons par ces secteurs puis verrons s'il est possible d'étendre ce principe à l'électronique et l'électroménager.

• n° 55 : « Justice fiscale et salariale face aux revenus et parachutes dorés des grands patrons. »

Notre réponse : En attendant les conclusions des travaux de nos futurs collègues du ministère de la Justice fiscale, il est déjà possible d'aligner les pratiques des dirigeants sur la règle qui s'applique à tous les salariés, à savoir qu'une prime de départ ne saurait excéder une à deux années de salaires.